



Le « Canard » se prendrait-il pour Bolloré ?

« La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas. » La célèbre maxime du *Canard enchaîné* semble être à géométrie variable. Les déboires du célèbre palmipède viennent en effet de prendre une très mauvaise tournure.

Afin de tenter de sortir de l'ornière dans laquelle ils se sont eux-mêmes fourrés - une simple petite affaire d'emploi fictif au sein de la rédaction - les dirigeants du *Canard* n'ont rien trouvé de mieux que d'engager une procédure de licenciement à l'encontre de notre confrère et camarade Christophe Nobili, délégué syndical SNJ-CGT et élu au CSE.

Dans un communiqué envoyé aux salariés ce dimanche 2 avril, dont la presse semble avoir eu la primeur, le comité d'administration indique que cette « cette décision difficile [...] a été prise après la parution de son livre [*Cher Canard, De l'affaire Fillon à celle du Canard enchaîné*, aux éditions JC Lattès, NDLR] et ses multiples déclarations à la presse et dans les autres médias, en violation tant de la convention collective des journalistes que de la charte déontologique du *Canard*. »

Si notre convention collective précise que « l'expression publique » de l'opinion des journalistes ne doit « en aucun cas porter atteinte aux intérêts de l'entreprise de presse dans laquelle ils travaillent », reste à savoir qui, dans cette affaire, porte réellement « atteinte aux intérêts » du *Canard*...

Car la décision des dirigeants de « l'hebdomadaire satirique paraissant le mercredi » d'éliminer Christophe Nobili, d'une violence inouïe digne des méthodes de Bolloré et consorts, est tout bonnement irresponsable. D'abord au regard de l'histoire et des valeurs du journal. Comment les lecteurs pourraient-ils l'accepter, alors qu'ils sont, pour beaucoup, déjà ulcérés par les révélations de Christophe Nobili sur les pratiques de la direction ? Ensuite, parce que les faits sont clairs. Oui, l'épouse d'un dessinateur historique de l'hebdomadaire a bien été salariée pendant 24 ans en toute discrétion et sans fournir le moindre travail.

Depuis que Christophe Nobili a déposé plainte contre X pour « abus de biens sociaux » et « recel d'abus de biens sociaux », déclenchant l'ouverture d'une enquête préliminaire, la direction du journal est aux abois. Depuis la parution de son livre, le 8 mars dernier, l'affaire est entendue, il faut se débarrasser de lui. Le 15 mars, les deux rédacteurs en chef Erik Emptaz et Jean-François Julliard qualifient, dans leurs propres colonnes, le journaliste de « fourbe » et l'accusent de vouloir « mettre à mal le journal par tous les moyens », tout en posant clairement la question de son départ.

Mais Christophe Nobili est un amoureux du *Canard* et l'a largement démontré par la qualité de ses enquêtes. Ironie de l'histoire, il fait partie de l'équipe qui a révélé l'emploi fictif de Pénélope Fillon comme assistante parlementaire de son mari, le plus gros scoop du volatile ces dernières années. Le journaliste vit pour son titre de presse et ne souhaite évidemment pas le quitter. Alors, la décision est prise et l'arme atomique déclenchée : Christophe Nobili est convoqué à un entretien préalable à licenciement le 7 avril. Avec mise à pied conservatoire et suspension de salaire, la totale. Seul hic, notre camarade est salarié protégé et peut donc poursuivre ses activités syndicales et de représentant du personnel.

Car c'est aussi parce que Christophe a engagé une dynamique syndicale et collective qu'il est dans le collimateur. La création de la section SNJ-CGT a forcé le journal dit « indépendant » à se remettre à niveau sur les questions sociales ou de droit syndical. Beaucoup d'avancées ont été obtenues au *Canard*, en un an, par l'équipe syndicale du SNJ-CGT. Et cela, la direction - dans une ambiance de fin de règne - ne le supporte pas.

Il est encore temps que les choses rentrent dans l'ordre et que les dirigeants de l'hebdomadaire retrouvent leur calme. Dans le cas contraire, le SNJ-CGT, en lien avec les camarades des autres syndicats de notre confédération, mettra tout en œuvre pour défendre Christophe Nobili.

Le SNJ-CGT appelle l'ensemble des salariés du journal à apporter leur soutien à notre confrère.

Montreuil, le 2 avril 2023.